

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU JEUDI 12 JUILLET 2023

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-Léon-le-Grand, tenue le 12 juillet 2023, à 18h00. Cette séance a été tenue à la salle du conseil, située au 52, rue de la Fabrique, à Saint-Léon-le-Grand.

Sont présents: Madame Marilyne Gélinas, mairesse
Monsieur Christian Charette, conseiller Siège numéro 1
Monsieur Philippe Deschesnes, conseiller Siège numéro 2
Monsieur Pascal Trudel, conseiller Siège numéro 3
Monsieur Charles Charette, conseiller Siège numéro 4
Madame Louise Ferron, conseillère Siège numéro 5
Madame Carine Dubé, conseillère Siège numéro 6

Les membres présents forment le quorum.

1.- Ouverture de la séance

La séance est ouverte par Marilyne Gélinas, mairesse de Saint-Léon-le-Grand. Mitchyll-Jonathan Raymond, greffier-trésorier par intérim, fait fonction de secrétaire.

2.- Renonciation à l'avis de convocation

137-2023

IL EST PROPOSÉ par Pascal Trudel, appuyé par Charles Charette et il est résolu que; Conformément aux articles 156 et 157 du Code municipal, les membres du conseil municipal de Saint-Léon-Le-Grand, étant tous présents, renoncent à l'avis de convocation prévu pour la tenue de la présente séance extraordinaire.

Madame la mairesse demande le vote.

Adoptée à l'unanimité par les membres du conseil présents.

3.- Nomination d'une secrétaire-trésorière par intérim pour la présente séance

138-2023

Considérant que le secrétaire-trésorier par intérim, M. Mitchyll-Jonathan Raymond, est actuellement en vacances ;

Considérant la nécessité de nommer un secrétaire-trésorier afin de rédiger le procès-verbal de la présente séance extraordinaire du conseil municipal ;

En conséquence, il est proposé par Carine Dubé, appuyé par Louise Ferron et résolu à l'unanimité : Que Mme Karine Trahan, soit dès à présent nommée à titre de secrétaire-trésorière par intérim, et ce, pour toute la durée de la présente séance extraordinaire du conseil municipal ;

Que pendant la durée de cette nomination, la secrétaire-trésorière par intérim dispose de tous les pouvoirs inhérents aux fonctions d'un secrétaire-trésorier, tels que conférés par le Code municipal du Québec (RLRQ, c. C-27.1).

Madame la mairesse demande le vote.

Adoptée à l'unanimité par les membres du conseil présents.

4.- Adoption de l'ordre du jour

139-2023

IL EST PROPOSÉ par Carine Dubé, appuyé par Pascal Trudel et il est résolu que ce conseil accepte l'ordre du jour;

- 1.- Ouverture de la séance
- 2.- Renonciation à l'avis de convocation
- 3.- Nomination d'une secrétaire-trésorière par intérim pour la présente séance
- 4.- Adoption de l'ordre du jour
- 5.- Lancement d'appel d'offres pour l'entretien des chemins d'hiver
- 6.- Lancement de l'appel d'offres pour les travaux de resurfaçage rang Barthélemy tronçon #32 dans le cadre du programme PIIRL
- 7.- Changement de représentant ClicSÉCUR
- 8.- Offre d'emploi directeur des travaux publics
- 9.- Modification de l'horaire d'ouverture du bureau administratif et du comptoir postal
- 10.- Période de questions
- 11.- Clôture de la séance

Madame la mairesse demande le vote.

Adoptée à l'unanimité par les membres du conseil présents.

5.- Lancement d'appel d'offres pour l'entretien des chemins d'hiver

140-2023

CONSIDÉRANT que le contrat conclu pour l'entretien des chemins d'hiver vient à échéance en 2023 ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité doit retourner en appel d'offres ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Charles Charette, appuyé par Philippe Deschesnes et résolu que le Conseil municipal de Saint-Léon-le-Grand autorise Mme Karine Trahan, directrice générale par intérim à lancer l'appel d'offres pour l'entretien des chemins d'hiver.

Madame la mairesse demande le vote.

Adoptée à l'unanimité par les membres du conseil présents.

6.- Lancement d'appel d'offres pour les travaux de resurfaçage rang Barthélemy tronçon #32 dans le cadre du programme PIIRL

141-2023

CONSIDÉRANT que le conseil municipal souhaite procéder à des travaux majeurs de resurfaçage sur le rang Barthélemy;

CONSIDÉRANT que ces travaux sont admissibles au Plan d'intervention en infrastructures routières locales (PIIRL), à taux de remboursement de 75% ;

CONSIDÉRANT le Règlement d'emprunt 266-2023;

CONSIDÉRANT que le M. Pierre Lambert, ingénieur de la FQM pour la MRC de Maskinongé, a procédé à la réalisation des plans et devis pour les travaux de resurfaçage rang Barthélemy tronçon #32 et qu'ils sont conformes aux attentes du conseil municipal;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Carine Dubé appuyée par Christian Charette et résolu que le Conseil municipal de Saint-Léon-le-Grand autorise Mme Karine Trahan, directrice générale par intérim à lancer l'appel d'offres pour les travaux de resurfaçage rang Barthélemy tronçon #32, dans le cadre du programme PIIRL.

Madame la mairesse demande le vote.

Adoptée à l'unanimité par les membres du conseil présents.

7.- Changement de représentant ClicSÉQUR

142-2023

CONSIDÉRANT la nomination de madame Karine Trahan à titre de directrice générale par intérim ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Carine Dubé , appuyé par Louise Ferron et résolu par le Conseil municipal de Saint-Léon-le-Grand de nommer madame Karine Trahan à titre de gestionnaire des services électroniques ClicSÉQUR pour la municipalité de Saint-Léon-Le-Grand, NEQ 8813426820, l'autorisant à gérer le dossier de l'entreprise et à agir à titre de représentante au nom et pour le compte de Municipalité Saint-Léon-Le-Grand conformément aux conditions d'utilisation de Mon dossier pour les représentants professionnels, à effectuer des actions au nom et pour le compte de l'entreprise dans le cadre de l'utilisation de ces services, notamment :

- transmettre à Revenu Québec la procuration, la résolution du conseil d'administration ou la convention unanime numérisée et accepter qu'elle tienne légalement lieu d'original;
- accepter les conditions d'utilisation de Mon dossier pour les représentants professionnels;
- déclarer que l'entreprise respecte les critères d'accréditation des représentants professionnels; • accepter les conditions d'accréditation que l'entreprise doit respecter dans le cadre de l'utilisation de Mon dossier pour les représentants professionnels;
- déclarer que l'entreprise a informé, au préalable, les administrateurs, les dirigeants ou les associés qui lui sont liés qu'ils peuvent faire l'objet d'une vérification par Revenu Québec relativement aux critères d'accréditation lors de la demande d'inscription et d'accréditation de l'entreprise.

Madame la mairesse demande le vote.

Adoptée à l'unanimité par les membres du conseil présents.

8.- Offre d'emploi directeur des travaux publics

143-2023

CONSIDÉRANT que la directeur des travaux publics a remis sa démission;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Saint-Léon-le-Grand doit aller en appel d'offres rapidement afin de pourvoir le poste ;

PAR CES MOTIFS, il est proposé par Christian Charette, appuyée par Charles Charrette et il est résolu que la municipalité de Saint-Léon-le-Grand autorise la directrice générale à préparer les offres d'emplois pour le poste de directeur des travaux publics et en faire l'affichage.

Madame la mairesse demande le vote.

Adoptée à l'unanimité par les membres du conseil présents.

9.- Modification de l'horaire d'ouverture du bureau administratif et du comptoir postal

144-2023

IL EST PROPOSÉ par Pascal Trudel, appuyée par Louise Ferron et il est résolu que le conseil municipal de Saint-Léon-le-Grand autorise la fermeture du bureau administratif temporairement les jeudis et vendredis. Le nouvel horaire sera les lundis, mardis et mercredis de 9h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h30 pour une période indéterminée. Pour le comptoir postal, le courrier recommandé sera délivré par le bureau de poste de Saint-Paulin pour une période indéterminée également. L'information paraîtra dans le Municipalité en bref du mois juillet 2023, médias sociaux et le service d'appel téléphonique.

Madame la mairesse demande le vote.

Adoptée à l'unanimité par les membres du conseil présents.

10.- Période de questions

11.- Clôture de la séance

145-2023

L'ordre du jour étant épuisé Charles Charette propose, appuyé par Carine Dubé et il est résolu de clôturer la séance à 18h14.

Proposition adoptée à l'unanimité.

Secrétaire-trésorière par intérim

Je, Marilynne Gélinas, mairesse de la municipalité signe le présent procès-verbal comme si chacune des résolutions ci-dessus était signée individuellement.

Mairesse

